



**« Comment trouver la meilleure attitude possible dans ma conduite professionnelle ? »
Telle est la question à laquelle n'échappe aucun professionnel de la psychiatrie.**

C'est ce à quoi la réflexion éthique peut apporter une contribution, si l'on considère que l'éthique est l'art d'éclairer la conduite humaine, une démarche basée sur une réelle liberté de penser, un questionnement sur la responsabilité de chacun dans sa relation à l'autre. L'éthique est en ce sens envisageable en tant qu'espace interrogeable même si d'autres instances ont déjà apporté des éléments de réponse (la loi, la morale, les règlements, les protocoles,...). L'éthique questionne le sens, les objectifs et les conséquences de nos actions de soignants, face à la perception qu'en a le soigné : Comment un patient, momentanément dépourvu de conscience éclairée, se représente-t-il un soin qui lui est administré sous contrainte par un soignant, soin visant à lui restituer cette conscience ? Quant au soignant, quel sens donne-t-il à cette violence faite à lui-même de contraindre cet « autre moi » ?

L'éthique, au niveau du fonctionnement d'un groupe de réflexion comme notre comité d'éthique du CPN, nécessite dans un premier temps, pour chacun de ses membres, d'exercer sa conscience, de préciser son intime conviction. Dans un second temps, il s'avère nécessaire de confronter nos convictions, nous situant ainsi à l'articulation d'une pensée individuelle et d'une pensée collective. Cette réflexion devrait enfin aboutir à un consensus dans la formulation en réponse aux questions qui nous sont posées.

L'éthique n'est pas une science exacte. La réflexion éthique est toujours située dans un contexte temporel et social, elle est donc évolutive et reste toujours à construire. Le questionnement qu'elle suscite relève par son essence même des dimensions fondamentales que sont la dignité humaine, le respect de soi et le respect de l'autre. Ce questionnement doit s'éclairer des valeurs humanistes, des principes du bien vivre ensemble, des connaissances scientifiques spécifiques, et des lois.

«La visée du soin psychiatrique se caractérise par une attention particulière à la personne, puisqu'il s'attache à la restauration du psychisme troublé en même temps qu'au soulagement de la souffrance liée à ce trouble » (Livre Blanc de la psychiatrie. 2003. Fédération française de psychiatrie). Le soin psychiatrique porte cette spécificité du caractère essentiellement relationnel, même si il est corrélatif de prescriptions médicamenteuses et situé dans un environnement institutionnel. Ainsi, la parole reste centrale dans cette relation qui doit toujours viser le respect de l'autonomie, de la dignité, et la recherche du bénéfice des soins pour la personne, dimensions qui sous-tendent la réflexion de notre comité d'éthique. Cette parole permettra aussi l'information et le consentement éclairé du patient, qui doivent toujours

être recherchés mais restent problématiques de par l'essence même de la pathologie psychiatrique.

En conclusion, notre comité d'éthique s'est donné pour objectif d'apporter un éclairage aux professionnels de notre établissement le CPN par des avis sur des questions relevant de situations pour lesquelles des doutes ou des contradictions existent quant à la posture professionnelle.